



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Lille, le 21 mars 2023

Service : ECLAT
Affaire suivie par : Christèle TZANEV
Tél. : 03 20 40 43 39
christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr

**Objet : demande d'agrément de maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI) de l'association EOLE pour avis
du
CRHH Hauts-de-France**

L'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage prévu à l'article L365-2 du Code de la construction et de l'habitation est accordé par arrêté du préfet de région après avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement compétent ou de chaque comité régional de l'habitat et de l'hébergement compétent, lorsque l'organisme exerce son activité dans plusieurs régions.

En application des articles R365-2 à R365-6 du CCH, vous avez effectué une demande d'agrément de maîtrise d'ouvrage d'insertion. Cette demande a ainsi fait l'objet d'une consultation dématérialisée des membres du bureau de CRHH le 9 février 2023.

Suite à cette consultation, le CRHH a émis un avis favorable à votre demande d'agrément de maîtrise d'ouvrage d'insertion sur le département du Nord.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint,

Matthieu DEWAS

Madame Hélène FOE
Directrice générale de l'association EOLE
61 avenue du Peuple Belge
BP 70083
59 009 LILLE CEDEX

44, rue de Tournai – CS 40 259 – 59 019 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 13 48 48 – Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>
Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59 – linkedin.com/company/prefethdf/